



Albi, le 31 mai 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Situation hydrologique

La situation hydrologique des cours d'eau continue à se dégrader sur les petits bassins versants, malgré les averses de ces derniers jours.

Dans ce contexte, une nouvelle réunion du comité de gestion de la ressource en eau s'est tenue le 31 mai pour examiner, avec les principaux partenaires du domaine de l'eau, les mesures à mettre en place pour adapter les usages aux impératifs de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

La situation hydrologique sur les principaux cours d'eau du département (Tarn, Agout, Dadou, Sor...) demeure pour l'instant satisfaisante, les débits mesurés restant néanmoins toujours très bas pour cette époque de l'année. L'état de remplissage des barrages permettra, si nécessaire, d'assurer un soutien étiage sur l'ensemble de ces axes.

La baisse des débits, brutales sur plusieurs cours d'eau, impose un élargissement des mesures d'interdiction à de nouveaux bassins. A ce titre, et afin de préserver les milieux aquatiques et les usages, **de nouvelles mesures d'interdiction de prélèvements en eau et d'usages sont prises à compter du mercredi 1^{er} juin à 8 heures.**

Elles se déclinent de la façon suivante :

1) **Interdiction totale de prélèvements** dans les cours d'eau suivants, affluents compris :

l'Assou, l'En Guibbaud, le Cérou, l'Agros, le Tescou et le Bernazobre.

Pour ces six cours d'eau, les débits sont en dessous des seuils critiques qui peuvent mettre en péril les milieux aquatiques.

S'agissant du bassin du Bernazobre les interdictions concernent les prélèvements dans la nappe. Les usages domestiques suivants sont également interdits sur les communes d'**ESCOUSSENS, NAVES et SAIX** :

- le remplissage complet des piscines,
- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage,

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts,
- le remplissage diurne des piscines pour leur remise à niveau,
- l'arrosage diurne des potagers.

2) Interdiction de prélèvements limitée à 1 jour par semaine pour le cours d'eau le Bagas et ses affluents comme suit :

- du vendredi 8 heures au samedi 8 heures en rive droite,
- du lundi 8 heures au mardi 8 heures en rive gauche.

Dans ce contexte, il est nécessaire de se montrer particulièrement vigilant et il est appelé au civisme et à la responsabilité de tous les particuliers et professionnels pour une gestion de l'eau la plus économe possible, que ce soit à partir de prélèvements en cours d'eau ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département.

Contact Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>